



**1914-1922 :**  
**DES AMICALES**  
**AUX SYNDICATS**  
**DE MASSE.**

Contribution de Gérard MONTANT – IHS FERC

→ L'INFLUENCE DES INSTITUTIONS SCOLAIRES, DES EDUCATEURS SUR LE COMPORTEMENT DE LA POPULATION EN JUILLET 1914	3
→ LE DROIT D'ASSOCIATION PUIS LE DROIT SYNDICAL CONQUIS PAR DES INTITUTEURS ET INSTITUTRICES VONT MODIFIER QUELQUE PEU LES COMPORTEMENTS DU CORPS	6
→ DE LA GUERRE A LA GUERRE A L'UNION SACREE	12
→ LES AMICALES SUR LE TERRAIN DE LA SOLIDARITE COMME SUR LE TERRAIN CORPORATIF	15
→ LES AMICALES SOUHAITENT SE TRANSFORMER EN SYNDICATS ADHERENTS A LA CGT .	16
→ LE SYNDICAT DES ENSEIGNANTS ADHERANT A LA CGT AVANT 1914 S'INQUETE DE CETTE ARRIVEEE MASSIVE.	18
→ EXTRAIT DE « LA VOIX DU PEUPLE » DE L'UNION DES SYNDICATS OUVRIERS DU DEPARTEMENT DE LA SEINE : « POUR LES INSTITUTEURS »	22
→ BULLETIN D'ADHESION	23

## L'INFLUENCE DES INSTITUTIONS SCOLAIRES, DES EDUCATEURS SUR LE COMPORTEMENT DE LA POPULATION EN JUILLET 1914

En 1877 paraît un roman destiné aux enfants des écoles publiques, un manuel scolaire « Le tour de la France par deux enfants » sous-titré « devoirs et patrie ». En 1901 ce manuel étudié dans les classes aura été édité à 6 millions d'exemplaires. Comme le rapportent Christian Nique et Claude Lelièvre dans « La république n'éduquera plus – la fin du mythe Ferry »<sup>1</sup>, la préface de l'ouvrage définit clairement ses objectifs : « la connaissance de la patrie est le fondement de toute véritable instruction civique... Mais la patrie ne représente pour l'écolier qu'une chose abstraite. Pour frapper son esprit, il faut lui rendre la patrie visible et vivante. Dans ce but nous avons essayé de mettre à profit l'intérêt que les enfants portent au récit de voyage. En leur racontant le récit courageux de deux jeunes Lorrains à travers la France entière nous avons voulu la leur faire voir et toucher... ».

Il est incontestable que dans les décennies 80 et 90 les objectifs de l'instruction publique ou plus exactement de l'Education sont très clairement orientés vers la recherche d'un sursaut patriotique de la population après la défaite de 1871 dans la nécessité d'asseoir la République et cela passe par l'éducation des enfants, par l'école qui est la pièce maîtresse de ce dispositif politique.

Loin du dogme de la neutralité de l'école telle que l'imagerie populaire a bien voulu nous le faire croire, Ferry lui même soulignait lors des débats au Sénat en mai 1883 « Nous avons promis la neutralité religieuse, nous n'avons pas promis la neutralité philosophique, pas plus que la neutralité politique ».

Pas étonnant dès lors que les programmes scolaires, les manuels correspondent totalement à cette finalité politique « positiviste ».

Nous pouvons prendre beaucoup d'exemples pour illustrer notre propos. Nous nous arrêterons simplement sur certains d'entre eux rapportés dans l'ouvrage précité.

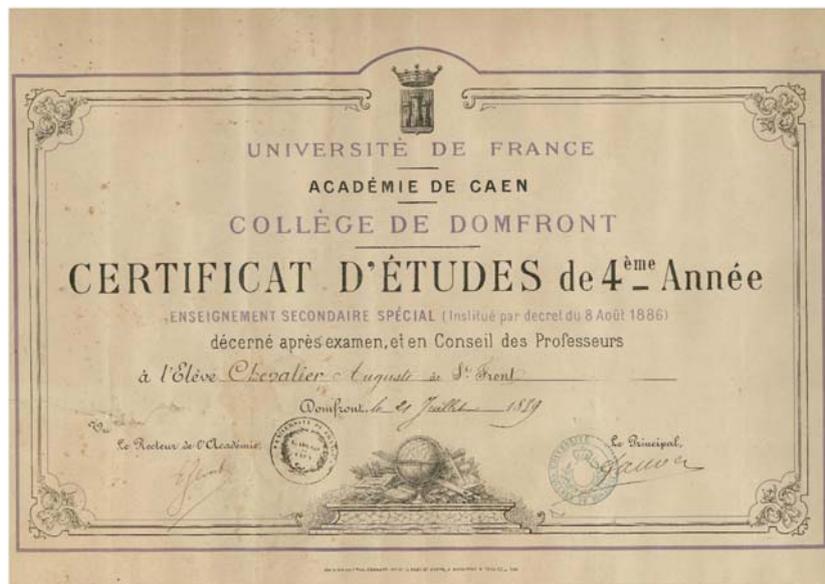
Extrait d'un manuel scolaire destiné aux classes élémentaires « Sais-tu ce qui nous est arrivé pour nous être engagé dans une guerre, il y a tout juste douze ans, sans avoir ni assez de soldats, ni assez de canons et de fusils, ni de fortifications assez solides ? Tu le sais et ton petit cœur en saigne de rage chaque fois que tu y songes. Nous n'avons pas seulement été vaincus et humiliés, nous n'avons pas seulement

---

<sup>1</sup> Christian Nique et Claude Lelièvre « la république n'éduquera plus » édition Plon.

perdu trois cents mille bons français, morts de blessures sur les champs de bataille, ou de maladies dans les hôpitaux, ou prisonniers dans les forteresses allemandes : il nous a fallu payer cinq milliards de rançon au vainqueur, et chaque année cette dette pèse lourdement encore sur nos impôts ; il nous a fallu, et c'est là le plus horrible, leur abandonner l'Alsace toute entière, et la moitié de la Lorraine. Tu la connais cette « tache noire » qui est maintenant à l'est de la France ! On a taillé d'une main sans pitié une livre de chair, toute vive, toute saignante, sur le corps de notre patrie !... »

Il est évident par ailleurs que ces manuels scolaires sont, dans leur esprit, confirmés par les directives pédagogiques distillées aux instituteurs en formation dans les « Ecoles Normales », par le corps des inspecteurs dans leur mission de contrôle et d'information des maîtres, des directeurs des écoles élémentaires chargés du contrôle pédagogique des instituteurs dans leur classe.



Ces orientations s'accompagnent d'une série de mesures prise pour conforter ces finalités politiques. Ainsi est décidé en 1882 la création des « bataillons scolaires ». L'article premier de la loi scolaire de mars 1882, signée par Jules Ferry inclut les exercices militaires dans les matières obligatoires pour les garçons.

Ce type de directives semblent totalement acceptées y compris par des institutions qui pourraient être plus circonspectes comme par exemple la « Ligue de l'enseignement ». Celle-ci par la voix de son président Jean Macé écrit dans le bulletin de la Ligue « l'important c'est de commencer tout de suite et de donner aux campagnes de France le spectacle de leurs enfants se préparant dès l'école, à

défendre le sol de la patrie... Un siècle d'effacement civique depuis Brumaire n'a que trop mis le patriotisme en sommeil chez nous. »

En 1885 Jean Macé préfacera un « Manuel du tir à l'usage des écoles primaire, des lycées et des bataillons civiques ». Et, il ne s'agit pas simplement d'idées lancées pour l'éducation des enfants, de simples discours mais de la recherche de véritables comportements patriotiques qui doivent être inculqués aux enfants. Comportements patriotiques qui seront reconnus par l'institution



par l'incorporation du jeune dans les Bataillons scolaires après vérification par son maître à l'école des aptitudes physiques du jeune et du niveau de son instruction militaire (maniement du fusil).

On imagine aisément ce que cela peut représenter pour un jeune que d'être reconnu comme un vrai soldat dans un pays où l'esprit de revanche après la défaite est présent à chaque instant dans la vie de la nation. Et ce que cela représente pour les adultes, pour leurs parents comme le soulignent les propos d'Yveline Fumat<sup>2</sup> « les bataillons qui défilent signifient aussi pour ceux qui les regardent, le triomphe de la République... Ils ne sont pas seulement refus de la défaite et préparation de l'avenir, ils sont aussi le symbole de la victoire... »

Peut-on dire que ces pratiques dans l'éducation des enfants n'ont pas eu de conséquences dans le comportement des citoyens mobilisés en juillet/août 1914 nous ne le dirons pas. Nous le dirons d'autant moins que pour l'essentiel le corps enseignant dans la période (du moins jusqu'au début du 19<sup>ième</sup> siècle) a, comme l'opinion publique en général, apporté son concours à ces pratiques.

Nous en avons la démonstration dans un article traitant dans « La vie Ouvrière » de la question des livres scolaires : « Que l'on ne s'étonne pas si le souci de la valeur pédagogique est plus souvent absente de ces petits livres : il ne s'agit pas de la qualité, il s'agit de la vente » ; et de préciser : « Aux instituteurs patriotes et revanchards, on offrait avant 1895 des ouvrages préparant à la revanche. Vint

---

<sup>2</sup> Op. cit. p 106

l'affaire Dreyfus. Avec les instituteurs, les manuels furent républicains, pacifistes, solidaristes. En ce moment, ils sont bigarrés comme l'opinion des maîtres. Il y a le manuel patriote, le manuel sans Dieu, le manuel retouché pour éviter les foudres épiscopales, le manuel teinté de socialisme. Mais ces variations ne se constatent

4<sup>e</sup> ANNÉE. — Nos 59-60.



5-20 MARS 1912.

# la Vie Ouvrière

REVUE SYNDICALISTE BI-MENSUELLE

Paraissant le 5 et le 20

que dans les manuels d'histoire et de lecture. Quand aucun souci politique n'intervient, le livre reste immuable. La maison Hachette a conservé pendant trente ans le même Syllabaire ».<sup>3</sup>

Comme on le voit si les manuels scolaires ont tout de même évolué sur la question

du patriotisme, de la Paix, il a fallu attendre une trentaine d'années et encore toutes les directives des adeptes du Jules Ferry en matière d'éducation et de défense de la République toujours menacée n'ont pas totalement disparu des manuels comme des pratiques pédagogiques des instituteurs.

Reconnaissons néanmoins qu'il leur était difficile de s'opposer de front aux instructions de leur administration dans le même temps où les pouvoirs publics leur refusaient le droit de se coaliser.

## LE DROIT D'ASSOCIATION PUIS LE DROIT SYNDICAL CONQUIS PAR DES INTITUTEURS ET INSTITUTRICES VONT MODIFIER QUELQUE PEU LES COMPORTEMENTS DU CORPS

Si le pouvoir politique refuse aux instituteurs comme aux autres fonctionnaires le droit de se coaliser, de former des associations autonomes et pire des syndicats c'est par crainte que, ainsi structurés, ces personnels de l'Etat soient en capacité d'exprimer une certaine indépendance par rapport à l'Etat. L'enseignant fait partie d'un corps qui fait disparaître toutes individualités afin d'être seulement et uniquement au service de l'Etat –entendre au service du gouvernement de la République.

<sup>3</sup> « La Vie Ouvrière » n°105 du 5 février 1914. « Problème d'enseignement. Les manuels scolaires » signé Maurice Dubois. Pp. 168-178.

Ainsi l'Institut Français d'éducation dans sa publication du « Nouveau dictionnaire pédagogique de l'instruction primaire » publié sous la direction de Fernand Buisson (édition 2011) sous le chapitre Spuller, souligne « En 1887 un congrès, tenu à Paris, avait décidé qu'une société autonome et amicale des instituteurs serait constituée dans chaque département, et que ces sociétés seraient reliées entre elles et formeraient l'Union nationale des instituteurs de France. En outre, les statuts d'un Syndicat des instituteurs et institutrices laïcs associés pour organiser des congrès d'instituteurs » avaient été déposés à la préfecture de la Seine le 28 mars 1887.

Le premier article de ces statuts était ainsi conçu : « Le Syndicat a pour objet d'étudier les intérêts professionnels des instituteurs au moyen de congrès d'instituteurs, de servir de lien entre les sociétés d'instituteurs, et d'appliquer à l'égard des membres de l'enseignement primaire toutes les dispositions de la loi du 25 mars 1884 sur les syndicats professionnels. Spuller (alors Ministre de l'instruction publique) vit là une tentative d'usurpation sur la puissance publique, une menace de désorganisation d'un grand service d'Etat. Le 20 septembre, il envoya donc une circulaire aux préfets pour leur prescrire de se mettre en travers de ce mouvement. Il se refusait à concevoir qu'on pût permettre aux instituteurs publics laïques « de se donner des chefs en dehors de leurs chefs, des statuts en dehors de l'Université, de prendre des engagements autres que ceux que l'Etat reconnaît ».

Pour Spuller « l'autonomie des sociétés de fonctionnaires c'est l'organisation de l'anarchie, une fonction n'est pas une profession, de même qu'un traitement n'est pas un salaire » ; il appelait les préfets à la répression contre les personnels qui passeraient outre ces interdictions : « Ils comprendront aisément que le gouvernement n'hésiterait pas à réprimer cet abus, quelque part et sous quelque nom qu'il se produisît ».

Mais le gouvernement a besoin des instituteurs de leur engagement, de leur dévouement, pour la sauvegarde de la République et affermir celle-ci dans les campagnes. Il va favoriser avant même 1887 la création d'amicales, de cercles de discussion présidés par le Recteur et l'Inspecteur d'Académie avec comme objectif de mettre en œuvre la confraternité, la convivialité entre les maîtres. Mais ces encouragements ne peuvent perdurer que si les Amicalistes ne s'engagent pas dans une voix plus revendicative. D'où la circulaire de Spuller en 1887.

Cette situation perdurera jusqu'à l'aube du 20<sup>ième</sup> siècle sous la pression de la conjoncture politique et des exigences des Instituteurs eux-mêmes<sup>4</sup> comme de certains corps de fonctionnaires. Les pouvoirs publics, sans accepter la constitution de syndicats, toléreront la constitution d'associations dont ils essayeront de contrôler

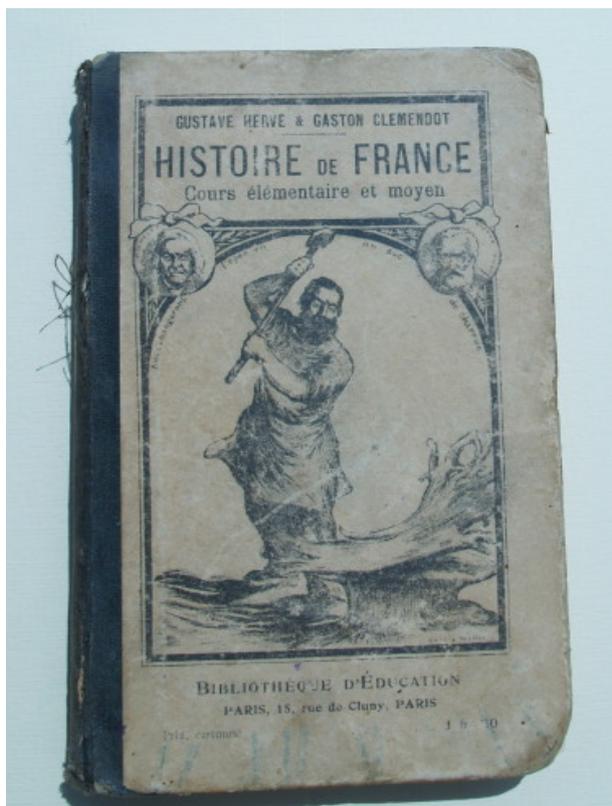
---

<sup>4</sup> Certes les associations d'instituteurs sont beaucoup plus anciennes puisqu'en 1831 la société des instituteurs et d'institutrices du primaire fut créée.

l'activité dans les dernières années du siècle, puis à partir de la loi de 1901 sur les associations, ils les acceptèrent, les encouragèrent même<sup>5</sup>.

Il est évident que la constitution des Amicales d'instituteurs et d'institutrices dans les départements, la création de la Fédération des Amicales fut le creuset de la création des syndicats. C'est dans ces Amicales que l'esprit revendicatif se forgea, que se regroupèrent les militants qui créeront les structures syndicales qui demanderont pour certaines leur affiliation à la CGT. Les principaux responsables de la Fédération des Amicales avant 1914 tels Glay et Roussel furent à cette période des militants actifs de la Fédération des instituteurs et institutrices adhérents à la CGT.

Les Amicales fonctionnent toutes sur les mêmes principes, elles ont des statuts quasiment identiques. Les bulletins qu'elles publient nous renseignent sur la tenue des assemblées générales, les discussions qui s'y produisent, les formes qu'elles prennent, notamment le banquet présidé par les autorités administratives (inspecteur d'académie, inspecteurs primaires, directeurs d'écoles), les discours prononcés à cette occasion.



Ainsi pour en rester sur le sujet qui nous concerne<sup>6</sup> dans le Bulletin de l'Amicales de l'Eure<sup>7</sup> nous pouvons prendre connaissance du compte rendu réalisé par un délégué de l'Eure au congrès de Lille (congrès de la Fédération des amicales) sur l'enseignement de l'Histoire. Il note, qu'à une faible majorité le vœu suivant a été adopté par une commission du congrès : «L'histoire est une mine morale et politique. Elle résulte des travaux de la critique et possède aujourd'hui des lois déduites, des lois du passé. Conformément à ces lois, l'enseignement historique doit se proposer de former l'enfant,

mulgueront la Loi de 1901 pour ouvrir la possibilité  
urs intérêts ce qui donnait au gouvernement la

<sup>6</sup> Tous les bulletins des amicales étudiés traitent de toutes les questions qui par ailleurs sont aussi en débat dans les syndicats d'instituteurs créés à partir de 1903 à savoir : amicales ou syndicats ? Syndicat sans affiliation ou syndicat à la CGT ? Monopoles des l'enseignement ou acceptation d'un enseignement libre ? Création des groupes féministes dans les associations ? La bataille contre les attaques régulières des évêques contre certains des manuels scolaires ?...

<sup>7</sup> Bulletin du 4<sup>ème</sup> trimestre 1904.

l'homme et le citoyen, de se l'initier à la connaissance de la société où il est appelé à exercer sa libre activité.

En conséquence cette enseignement sera démocratique, critique, pratique et libre-penseur, à la foi patriotique et pacifiste c'est à dire profondément humaine selon le concept révolutionnaire de 1792 ». Mais ce vœu n'a pas été adopté en plénière : « Le congrès définit l'enseignement de l'histoire à l'école primaire, l'étude impartiale du passé pour servir à la connaissance du présent parce que c'est la connaissance du présent qui importe le plus à la conduite de l'individu dans l'Etat et du citoyen dans la nation démocratique et que cette connaissance profonde du présent ne s'acquiert que par l'histoire du passé. Le congrès est résolu à conserver à l'enseignement de l'histoire un caractère scientifique c'est à dire à éviter de le faire servir systématiquement à la construction d'un idéal social où à la culture des sentiments... »

Le congrès devait aussi à l'unanimité adopter le texte suivant « Les instituteurs français sont énergiquement attachés à la paix ; ils ont pour devise : Guerre à la guerre. Mais ils n'en seront que plus résolus pour la défense de leur pays le jour où il sera l'objet d'une agression brutale. »

Enfin toujours dans ce même numéro le bulletin rend compte du congrès de la Libre Pensée qui a traité du pacifisme et qui se prononce sans ambiguïté pour « la réalisation de la réduction générale, simultanée et progressive des armements » et « l'enseignement du pacifisme dans les écoles... »

Le 23 septembre 1912<sup>8</sup>, la commission permanente de la Fédération des Amicales publie la déclaration suivante « Devant la campagne systématique entreprise contre les instituteurs publics par les adversaires de l'idée laïque et pour répondre aux informations tendancieuses d'une certaine presse hostile à l'école publique actuelle la Fédération... parlant au nom de ses 98000 membres croit nécessaire de faire la déclaration suivante : Les instituteurs groupés dans leurs associations corporatives ne sont pas antipatriotes : ils considèrent comme une injure grave l'accusation qui les représenterait comme capable de faire profession de sentiments qui détourneraient de l'école tous ceux qui ont le souci de la moralité de l'enfance, de la dignité du pays. Tout en confirmant leurs tendances pacifistes et leur confiance dans la réalisation de l'arbitrage international, ils affirment enseigner un patriotisme réglé par le sentiment de justice et le respect du droit d'autrui, celui des grands ancêtres de la Révolution française défendant contre l'étranger et les émigrés de Coblenz l'idéal républicain et le patrimoine des libertés si chèrement acquises. Volontairement ils dénoncent comme dangereux pour la sécurité nationale le chauvinisme étroit, jaloux, agressif et ils repoussent le nationalisme intéressé des brasseurs d'affaires,

---

<sup>8</sup> Bulletin mensuel de « L'émancipation ». Syndicat des instituteurs et institutrices du nord. Octobre 1912. P.12

comme ils distinguent le militarisme outrancier du rôle défensif de l'armée républicaine... »

ÉDITIONS DE "L'AVENIR SOCIAL"

LES FEMMES DANS LA MÊLÉE

**HÉLÈNE BRION**  
INSTITUTRICE

*Secrétaire de la Fédération des syndicats d'Institutrices et d'Instituteurs de France et des Colonies; — Secrétaire de l'Orphelinat Ouvrier « L'Avenir Social » d'Épône; — Membre du Comité Confédéral de la C.G.T.; — du Parti Socialiste unifié; — du Comité d'Action et de plusieurs Sociétés Féministes.*

**Hélène BRION** est une des activités féminines les plus agissantes de notre temps. Syndicaliste convaincue elle est l'une des plus vivantes figures du Prolétariat qui pense et lutte pour sa libération. Féministe ardente, c'est la cause de l'humble prolétarienne qui l'intéresse par dessus tout. C'est un cœur généreux qui souffre avec toutes les souffrances humaines, et que révoltent toutes les laideurs morales. Nature d'apôtre, elle a mis sa vie au service de ses idées.

**Hélène BRION** a été arrêtée le samedi 17 novembre, sous l'inculpation de propagande pacifiste.

Son arrestation est un défi porté à la Liberté d'Opinion, l'une des libertés les plus essentiellement françaises. Elle ne manquera pas d'affecter tous ceux qui pensent que la France se doit à elle-même de conserver et de maintenir dans son intégralité une Liberté chèrement conquise par nos pères.

Novembre 1917.



Épône (S.-&O)

34395

On se rend compte à la lecture de cette déclaration de la différence entre le positionnement des instituteurs sur les « Bataillons scolaires » et la position clairement exprimé en 1912 par la Fédération des amicales, sur le chauvinisme, le nationalisme. Cela aura-t-il une influence sur le comportement de la population à la veille du conflit, nous ne le pensons pas dans la mesure où l'essentiel de la presse de l'époque a mené, semble-t-il, une bataille importante pour dénoncer les instituteurs comme antipatriotes en s'appuyant notamment sur la décision du syndicat des instituteurs et institutrices membre de la CGT d'adhérer à l'institution du « sous du soldat » considéré par les pouvoirs publics comme association antipatriotique.

Il faut reconnaître que la Fédération des instituteurs dans ses écrits, dans les propos de ses dirigeants ou de certains d'entre eux, renforcée par les orientations de la CGT et de ses militants de l'époque, s'exposait à la répression et surtout elle accréditait l'idée parmi la population de son caractère antipatriotique.

Quelques exemples : Le congrès de la Fédération des Instituteurs devant se dérouler à Nantes les 28 et 29 mars 1907 un article, écrit très certainement par un responsable du syndicat, est publié dans la Voix du Peuple annonçant la tenue du congrès en ces termes : « ... On nous accuse, camarades, de vouloir faire de l'école un centre de propagande athée, de donner à nos élèves un enseignement de classe.

Je crois qu'il est de notre devoir de ne tromper personne sur nos intentions. Oui nous sommes l'Ecole Rouge, l'Ecole Pacifiste, l'Ecole Syndicaliste. Sur les ruines de l'Ecole Noire trop lente à s'effondrer, de l'Ecole Noire dispensatrice de l'erreur et du mensonge, de l'Ecole Noire habituant depuis des siècles les individus à l'esclavage et qui par le comble de la tromperie ose s'intituler l'Ecole Libre, nous rêvons d'élever l'Ecole du peuple fidèle aux principes de justice et de liberté réservant également à tous la lumière et la liberté. Oui nous sommes l'Ecole Pacifiste. Nous nous refusons à stupéfier plus longtemps nos jeunes élèves par les récits des scènes de carnage que les maîtres d'antan provoquaient pour se divertir. Nous prétendons qu'il y a autre chose dans l'histoire, que l'apothéose des conquérants et des spoliateurs, nous soutenons que l'on peut enseigner aux enfants mieux que la haine aveugle de ceux qui souffrent, travaillent, luttent, comme nous, de l'autre côté de la frontière. Oui nous sommes l'école syndicaliste, nous avons le sentiment de notre dignité, nous lui voulons des garanties. Nous savons la part de liberté à laquelle nous avons droit; nous sommes résolus à la conquérir, puis à la défendre.... Nous voulons affranchir notre enseignement de la tutelle et de la marque bourgeoise, substituer au dogme religieux, à l'infailibilité, à la méthode catéchisme, à la déité du "veau d'or", le dogme de la raison, le respect de la vérité, la libre discussion, la puissance et la beauté du travail : faire en un mot de nos élèves des hommes et contribuer ainsi dans notre petite sphère à transformer la société actuelle en une société plus juste et plus équitable... ».

A la suite du congrès de Chambéry en 1912 les pouvoirs publics demandent aux syndicats des instituteurs de se dissoudre et des poursuites sont engagées une nouvelle fois contre les militants. Le prétexte est l'adhésion du syndicat au cours de ce congrès à la commission du « Sou du soldat » de la CGT considérée comme une « œuvre anti patriotique »<sup>9</sup>. Les militants de la Fédération se défendent de cette accusation même si dans les faits la défense est difficile surtout par suite des déclarations de responsables de la CGT notamment de Yvetot qui écrit début 2013 dans « la Bataille syndicaliste » : « Mais s'il est une manifestation de l'année 1912 dont nous devons tirer un enseignement salutaire, c'est celle de nos camarades instituteurs à leur congrès de Chambéry. Grâce à eux maintenant tout le monde sait ce qu'est le SOU du SOLDAT... Ainsi faisant, l'antimilitarisme, et l'antipatriotisme s'imposeront à la raison saine des travailleurs au bon sens... Les gouvernements et ceux qui les soutiendront en trembleront ».

---

<sup>9</sup> « La vie Ouvrière » sous la signature de Léon Lacour présentait dans un numéro de 1911 ainsi l'historique du « sou du soldat » : « C'est vers 1900 que divers syndicats constituèrent le sou du soldat. A ce moment la mode était à la propagande auprès du soldat. Les radicaux ouvraient des Foyers du soldat, faisaient faire à la caserne des conférences laïques par les officiers. Il s'agissait de profiter du passage de la jeunesse au régiment pour préparer de bons citoyens, de bons électeurs. De leur côté les réactionnaires multipliaient les œuvres confessionnelles de soutien pour les militaires. Pourquoi la classe ouvrière aurait-elle été la seule à ne pas s'inquiéter du sort de ses enfants sous l'uniforme ? Pourquoi n'aurait-elle pas eu le désir de maintenir présente dans leur esprit cette idée qu'ouvrier hier ils le seraient encore demain... N'étaient pas digne de recevoir l'obole syndicale : ceux qui acceptaient volontairement un grade quelconque; ceux qui acceptaient de servir de domestiques aux officiers... Nous devons plus que jamais intensifier la propagande antimilitariste »

De son côté, Dumoulin adjoint de Jouhaux écrit en mars 1913<sup>10</sup> : « A la nourriture de mon idéal, il faut de la haine et j'ai la haine de l'Etat. Je ne veux pas renforcer celui-ci ni le réformer, ni le conquérir, je veux le détruire. Je ne veux pas le détruire que parce qu'il est l'Etat bourgeois capitaliste, l'Etat gendarme et militariste, mais parce qu'il est l'Etat incarnant la contrainte centraliste s'opposant au libre développement des groupes de producteurs autonomes fédérés librement pour produire et consommer. Dans le présent comme dans l'avenir, je reste syndicaliste révolutionnaire contre l'Etat... Nous sommes quelques uns qui nous déclarons adversaires de la nationalisation et de l'étatisation parce que partisans de la destruction de l'Etat d'aujourd'hui comme de celui de demain ».

Il est difficile d'imaginer que les militants de la Fédération ne savaient pas en 1912 dans quelles actions ils engageaient leur organisation en prenant la décision d'adhérer au « Sou du soldat ». Pour autant cette orientation montrait que les instituteurs –plus exactement certains d'entre eux - avaient pris leur distance avec les prétentions idéologique du pouvoir en place.

Mais encore une fois, qu'en était-il des populations ?

## **DE LA GUERRE A LA GUERRE A L'UNION SACREE**

Un des bulletins de « L'Association amicale des instituteurs et des institutrices de l'Oise » bulletin qui cumule les activités de l'association de 1914 à 1918 nous renseigne et confirme des appréciations données sur le caractère populaire, joyeux du départ des mobilisés comme le confirme le président de l'association « Que d'événements depuis cette date du 2 août 1914 ! Ce furent d'abord des jours de fièvre de la mobilisation, le départ des mobilisés qui courageusement et gaiement regagnaient leur corps, le passage des trains où nos troupiers s'entassaient en chantant pour aller à la frontière... »

Dans le bulletin du 24 février 1916 est reproduite une long article de E. Glay secrétaire de la Fédération des Amicales des instituteurs et institutrices de France, paru dans « Le Petit Parisien ». Il insiste sur l'état d'esprit du corps des instituteurs y compris de ceux qui avant le début des hostilités étaient comme Glay des dirigeants du syndicat des instituteurs adhérents à la CGT. Après avoir constaté que le « livre d'or »<sup>11</sup> des instituteurs s'enrichit, il souligne : « il n'y a pas de rivalité dans l'esprit de sacrifice et toutes les divergences d'opinions tombent quand il s'agit de sauver l'indépendance nationale... » et de souligner le rôle pris par les instituteurs lors de combats « ni plus ni moins valeureux que leurs voisins de tranchées » mais cette

---

<sup>10</sup> « La Voix du Peuple » n° 649 du 3 mars 1913. « Pourquoi nous sommes contre l'Etat », signé G. Dumoulin.

<sup>11</sup> Livre recensant les personnels des Université morts ou blessés durant le conflit.

attitude souligne-t-il a surpris certains milieux car il avait vu dans le mouvement corporatif « une sorte de mainmise sur l'Etat, dans leur idée une forme de renoncement devant l'ennemi. » Aujourd'hui constate-t-il « on leur rend justice et c'est avec une légitime fierté qu'ils enregistrent l'hommage rendu par les adversaire d'hier ». Et de préciser « Même ceux que l'on avait pris l'habitude de classer dans les « antipatriotes » parce qu'ils participaient à l'action syndicale, sont resté dans la logique de leurs idées en se mettant au premier rang dans la lutte. Nul doute que s'ils avaient subi passivement le joug de la conquête, s'ils avaient admis la domination du militarisme étranger, ils auraient commis une véritable abdication de leur idéal, puisqu'ils auraient renoncés à défendre non seulement l'indépendance nationale mais encore la liberté du développement de leur propre mouvement syndical. Ils auraient admis une aggravation de servitude telle qu'ils auraient perdu toute autorité pour constituer dans l'avenir une force de progrès qu'ils estiment réelle et efficace par l'association corporative. » Poursuivant sur le rôle des enseignants en général au cour du conflit, Glay pointe de caractère indispensable selon lui des instituteurs auprès des autres combattants en ces termes «...ils devaient montrer, par leur audace et leur énergie, qu'au delà de la vie individuelle, fugitive et précaire, c'est la grandeur de l'avenir humain qu'il faut assurer. Non seulement par leur action personnelle ils devaient participer au succès mais encore par leur influence directe sur les camarades de combat il devaient mettre en valeur leur faculté de persuasion pour maintenir le moral des combattants que la fatigue, la misère et les dures nécessités d'une lutte sans exemple pouvaient amoindrir ». Et il concluait son article, qui semble-t-il ne subit aucune censure par les autorités de contrôle de la presse, par ces mots « Puisque la force motrice d'une nation en arme ne dépend pas exclusivement du matériel, mais aussi de l'âme commune qui anime cette nation, que les pouvoirs publics n'hésitent pas à utiliser les instituteurs pour maintenir partout ce courage allègre et cet héroïsme réfléchi qui font l'étonnement du monde et contribuent incontestablement au succès final ».



André Chalopin

Cette attitude des instituteurs rapportée par Glay ressemble à l'attitude de la CGT lors des premiers mois du conflit. Ainsi annonçant la mort au combat de Chalopin<sup>12</sup> l'on peut lire dans un article<sup>13</sup> qui lui est consacré : « Ennemi de toutes les oppressions, il partit joyeux et confiant dans la cause de la justice et du droit, heureux de participer à l'anéantissement de l'impérialisme allemand ».

<sup>12</sup> Responsable du syndicat des Instituteurs et institutrices adhérent à la CGT après le congrès de Chambéry.

<sup>13</sup> « La Bataille Syndicaliste » n°1328 du 15 décembre 1914. « André Chalopin », signé Ch. Papillot.

C'est autant le cas lorsque la presse confédérale souligne que la corporation des instituteurs va perdre beaucoup de ses membres pendant les premiers mois de la guerre. Ainsi « La Bataille Syndicaliste » signale-t-elle fin mars 1915<sup>14</sup> : « 965 instituteurs tués ou morts à la suite de leurs blessures et 2768 blessés ». Elle souligne que « parmi les corporations présentes sur le champ de bataille, le corps enseignant laïque compte assurément le plus grand nombre de victimes ». Le journal, va mettre l'accent sur la continuité de l'attitude du maître au combat et du maître dans sa classe ; ainsi peut-on lire<sup>15</sup> : « Ne ménageant dans sa classe ni sa santé ni l'exemple personnel pour guider les jeunes âmes vers une vie libre et consciente, l'instituteur conserve devant l'ennemi ses précieuses qualités ... Aux heures tragiques les soldats peuvent le voir, vivante image du courage, s'élançant hardiment et tomber fièrement, acceptant la mort comme le nécessaire stimulant de leurs énergies ». Elle communique beaucoup sur les militants décédés comme E. Mancipé (Alfred Salabelle) en publiant notamment les lettres écrites par Salabelle à ses élèves<sup>16</sup> « La guerre aujourd'hui ressemble un peu à celles que firent nos grands parents, et les papas de nos grands pères pour se délivrer des seigneurs, des rois et de ceux qui pensaient comme les seigneurs et comme les rois... Nous travaillons, nous pour que cette guerre soit la dernière... Nous travaillons pour que plus tard il n'y ait plus de ces empereurs et de ces rois qui font tuer le monde pour leur plaisir... ». Lettres également à ses amis<sup>17</sup>, faisant référence à ses lectures dans les tranchées notamment de « La Bataille Syndicaliste », ou venant encore de l'un de ses anciens maîtres<sup>18</sup> : « Les lignes ... sont envoyées par un de ses anciens maîtres... Elles ont été écrites au son de la canonnade proche - car le professeur qui les a tracées à la hâte remplit consciencieusement ses devoirs d'officier territorial dans un poste avancé... ».

Cette attitude réelle ou supposée du maître au combat - nous ne pouvons pas dire réellement ce qu'elle fut - est utilisée par la direction de la CGT comme par les responsables des amicales comme justification à la politique de l'Union sacrée, justification qui se veut d'autant plus probante que les instituteurs ont été considérés comme antimilitaristes et antipatriotes avant le déclenchement du conflit notamment par le pouvoir politique et les médias de droite, mais aussi par les médias républicains. En mettant en avant leur bravoure leurs faits d'arme ont laissé à penser aux lecteurs que toujours vivants ils seraient pour le soutien à la guerre.

Nous pouvons aussi nous interroger sur le sens à donner à un article paru dans le bulletin « Solidarité laïque de l'amicale de la Lozère » qui traite du décès au combat

---

<sup>14</sup> « La Bataille Syndicaliste » n°1426 du 24 mars 1915. « Instruction et capitalisme », signé A. Mignon.

<sup>15</sup> « La Bataille Syndicaliste » n° 1382 du 7 février 1915. « L'Ecole laïque », signé A. Beugnot.

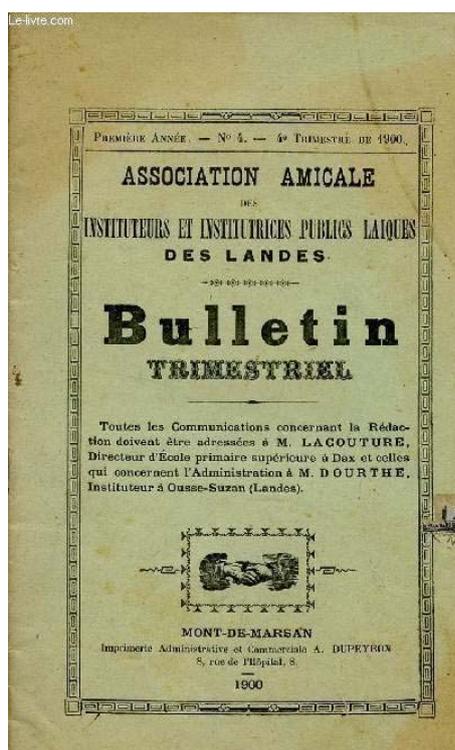
<sup>16</sup> « La Bataille Syndicaliste » n° 1354 du 10 janvier 1915. A la Une. Lettre d'Alfred Salabelle à l'un de ces élèves.

<sup>17</sup> « La Bataille Syndicaliste » n° 1356 du 12 janvier 1915. A la Une. Lettre d'Alfred Salabelle.

<sup>18</sup> « La Bataille Syndicaliste » n° 1374 du 30 janvier 1915. « Alfred Salabelle, note biographique ».

de deux conscrits ; le fils de M. Barthou ancien président du Conseil et M. Chalopin secrétaire du syndicat des instituteurs « ... l'un était exactement ce qu'une ironie souvent légitime appela naguère un « fils à papa »... André Chalopin était ce que nous autres bourgeois appelions lorsque nous étions polis un exalté et plus souvent un sans patrie. De toute son énergie, il défendait des idées que nous estimions périlleuses de la société et de l'Etat. Nous le haïssions presque sans le connaître. L'heure du péril a sonné. Et voici que, sous les plis du drapeau tricolore, le petit bourgeois et l'instituteur syndicaliste se sont retrouvés... Avant que soient fermées ces jeunes tombes, jurons que quoi qu'il arrive, dans notre France neuve nos haines seront moins âpres, et moins aveugles. Bourgeois souvenons nous que Chalopin s'est fait tuer pour la France. Prolétaires, rappelez vous que le fils de Barthou est mort pour la démocratie. » Article très certainement repris de la « Guerre sociale » mais qui n'est pas contesté par les responsables de l'association qui le commentent en ironisant sans en contester le fonds.

## LES AMICALES SUR LE TERRAIN DE LA SOLIDARITE COMME SUR LE TERRAIN CORPORATIF



Pendant toute la période de la guerre les bulletins des amicales publieront régulièrement le « Livre d'or » de leur département où sont portés comme au niveau national les faits d'armes des instituteurs et des professeurs ainsi que le nom des morts et des blessés.

Elles feront vivre pendant toute la guerre une « Caisse centrale de secours en faveur des familles d'institutrices et d'instituteurs tombés au champs d'honneur ». Il semble que l'initiative en revienne à l'Amicale de l'Oise en date du 24 décembre 1914, reprise par la Fédération le 25. Initiative conduisant à demander à chaque instituteur et institutrice de verser mensuellement une « taxe proportionnée à son traitement dans le but de soulager les infortunes causées par la

guerre ». Cette initiative semble un succès si l'on en croit les rapports financiers qui sont régulièrement publiés par les associations<sup>19</sup>.

<sup>19</sup> Dans un document de 1917 de l'association de l'Oise on signale que les collectes à la « caisse de solidarité » ont rapporté depuis sa création 1.605.485,75 Francs.

Mais la lecture des bulletins des associations nous montre aussi que les amicales sont présentes sur le terrain revendicatif, sur la défense corporative du corps (lutte contre la vie chère, problème de la salubrité des logements des instituteurs, la formation, l'action contre la main mise du clergé sur l'éducation des enfants, déplacement d'office etc.)

Bien évidemment nous pensons que la direction du syndicat des enseignants adhérents à la CGT n'a pas les mêmes moyens d'intervention. D'une part parce que si la « Fédération des Amicales » annonce déjà 85000 adhérents en 1914 sur 115000 instituteurs et institutrices et 96000, en 1919, la « Fédération nationale des syndicats d'instituteurs et d'institutrices publics de France et des colonies » qui deviendra la « Fédération des membres de l'enseignement laïque de France des colonies et des pays protectorats » après le congrès de Tours en 1919 comptait moins de 3000 membres lors du congrès de Chambéry en 1912 et 4500 à 5000 membres en 1919.

De plus, semble-t-il, la défense des intérêts de la corporation des instituteurs par les Amicales et leur Fédération pendant la durée du conflit et la permanence de l'activité y compris pendant cette période difficile de la guerre, la participation active à la solidarité envers les familles des victimes, envers les instituteurs belges, envers les blessés...placent, aux yeux des instituteurs, la Fédération des Amicales en position de force vis à vis du syndicat des instituteurs adhérents de longue date à la CGT. De plus la direction de cette organisation est en opposition ouverte à la direction confédérale depuis 1915 ce qui n'est nullement le cas des amicales dans leur globalité.

## **LES AMICALES SOUHAITENT SE TRANSFORMER EN SYNDICATS ADHERENTS A LA CGT .**

La question de la transformation des Amicales en syndicat est un sujet qui a traversé depuis quasiment 1903 presque toutes les Assemblées générales. Les bulletins de ces amicales ont rendu compte des travaux, ouvert leurs pages aux positions différentes sur le sujet et certaines amicales avant 1914 se sont transformées en syndicat et donné le nom de l'Emancipation à leur bulletin<sup>20</sup>.

Sans vouloir en faire une généralité, il semble que certaines des amicales ne furent pas opposées à leur transformation en syndicat, même si l'attitude d'opposition farouche des pouvoirs publics freine un peu cette volonté émancipatrice. Quelques

---

<sup>20</sup> Syndicat des instituteurs et institutrices du Nord

amicales ont même organisé des consultations auprès de leurs adhérents pour connaître leurs souhaits. Or si une majorité assez forte se dégage pour la transformation de l'Association en syndicat, une grande majorité est par contre totalement opposée à l'adhésion de ce syndicat à la CGT, à toute coalition avec les travailleurs du privé.

Au lendemain de l'armistice les choses changent. La grande masse des fonctionnaires désire transformer leurs associations en syndicats, l'idée de l'adhésion de ceux-ci à la CGT n'est plus une idée massivement rejetée. Corrélativement la direction confédérale souhaite rééquilibrer les différentes tendances syndicales à l'intérieur de la CGT d'ou l'idée de la création d'une fédération des fonctionnaires.

Quelle va être l'attitude des amicalistes syndicalistes ?

Emile Glay, syndicaliste et amicaliste joue un rôle important dans la transformation des Amicales en Syndicats, dans l'affiliation de ces syndicats à la C.G.T. par l'intermédiaire de la Fédération des Fonctionnaires. Il est politiquement proche de Jouhaux, si l'on en croit son engagement à ses côtés dans la « Coalition Républicaine ». Rendant compte des travaux du congrès de la Fédération des Fonctionnaires en juillet 1919, il déclare à « La Bataille » : « Notre C.G.T. qui a l'ambition légitime de prendre la succession d'un régime de classe près de faire faillite ne pourra faire autrement que d'examiner sous quelles modalités elle admettra la Fédération des Fonctionnaires qui cette fois vient à elle avec de fortes troupes... Envisage-t-on le prolétariat administratif et le prolétariat tout court dans deux organisations parallèles qui semblables à deux fleuves coulant dans le même sens restent cependant chacun dans son lit pour se rejoindre néanmoins au confluent - qui est la société nouvellement organisée ? ».

Dans les jours qui suivent, les transformations d'Amicales en Syndicats sont largement annoncées. Ainsi sans donner de façon exhaustive toutes les informations données par « La Bataille », nous pouvons signaler qu'à la Une<sup>21</sup> sous le titre « Les instituteurs s'allient au prolétariat » on lit : « Dans la Seine, le référendum organisé par l'Association professionnelle regroupe plus de 3000 suffrages. Le maintien de l'association sur la base de la loi de 1901, a recueilli 738 voix contre 2308. La transformation de l'amicale en syndicat non affilié à la C.G.T. a obtenu 1597 pour, contre 711 acceptant de rejoindre le syndicat des institutrices et instituteurs de la

---

<sup>21</sup> « La Bataille » n° 1350 du 26 juillet 1919. « Les instituteurs s'allient au prolétariat. Les amicales battues en brèche. Le droit syndical réclamé partout. Les bataillons confédéraux se renforce du prolétariat de l'enseignement primaire », signé Klemczynki.

Seine. Dans le Loiret, l'amicale décide dans l'enthousiasme son adhésion à la Fédération des instituteurs reliée à la C.G.T. ». Puis le lendemain, le quotidien annonce<sup>22</sup> la transformation des amicales en syndicat C.G.T. dans les Bouches du Rhône, le Nord, le Morbihan, la Mayenne, l'Ille et Vilaine, la Gironde, les Basses Pyrénées, la Haute-Vienne, les Cotes du Nord, la Savoie, la Haute-Savoie, la Dordogne, le Rhône.

### **LE SYNDICAT DES ENSEIGNANTS ADHERANT A LA CGT AVANT 1914 S'INQUIETE DE CETTE ARRIVEEE MASSIVE.**

Cette vague de transformations ne va pas être sans poser des problèmes à la Fédération des syndicats d'instituteurs. La presse se fait l'écho notamment de la prise de position du Syndicat des instituteurs et institutrices des Ardennes qui dans une déclaration publique<sup>23</sup> « appelle enfin l'attention des instituteurs non syndiqués sur ce fait que la seule manière d'adhérer à la C.G.T. est l'adhésion individuelle au syndicat existant, toute autre association syndicale se constituant dans le département des Ardennes étant par avance exclue de la C.G.T. et ne profiterait pas des avantages tant techniques que matériels de la collaboration ouvrière... ».



Quelques jours avant l'ouverture du congrès de la Fédération des syndicats d'instituteurs, Emile Glay lors d'une conférence faite à Orléans<sup>24</sup> réaffirme son orientation dans la transformation des amicales en syndicats. Le quotidien de la

<sup>22</sup> « La Bataille » n° 1351 du 27 juillet 1919. « Chez les instituteurs, amicales et syndicats aux prises ».

<sup>23</sup> « La Bataille » n° 1351 du 27 juillet 1919. « Chez les instituteurs, ceux des Ardennes ».

<sup>24</sup> « La Bataille » n° 1359 du 4 août 1919. « Les intellectuels à la C.G.T. », signé Marcel Boubou.

C.G.T. en donne de très larges extraits sur deux colonnes à la Une, ce qui montre tout l'intérêt attaché aux propos de Glay ; on peut y lire : « Au moment où se reconstitue le pays sur une nouvelle économie, les Amicales sont des organismes corporatifs désuets, seule la forme syndicale organisée peut défendre les intérêts professionnels ».

Le congrès des Amicales se déroule les 23 et 24 septembre 1919. Après avoir décidé la transformation des amicales en syndicats, il décide par 170 mandats contre 43 et 34 abstentions d'adhérer à la C.G.T. Cette décision est somme toute logique, puisque la Fédération des Fonctionnaires qui avait tenu son congrès les 6, 7, 8 juillet 1919 avait adopté l'ordre du jour suivant : « Le congrès fédéral, qui a invité toutes les organisations fédérées à se transformer en syndicats adhérents à la C.G.T., donne mandat au conseil fédéral de rechercher, d'accord avec la Confédération Générale du Travail, les modalités suivant lesquelles les agents des services publics pourront adhérer à l'organisme central du monde du travail ». Comme le rapporte René Bidouze dans son étude<sup>25</sup> sur le syndicalisme des fonctionnaires des origines à 1947/1948, c'est à la demande de Roussel, président de la Fédération des Amicales des instituteurs que le membre de phrase « adhérents à la C.G.T. » a été rajouté.

Mais les militants de la Fédération des syndicats de l'enseignement laïc, n'entendent pas majoritairement accueillir sans contrôle, la grande masse des militants amicalistes, même lorsque ceux-ci ont décidé de transformer leurs Amicales en syndicats adhérents à la C.G.T.

La presse de la C.G.T. va donc très largement donner la parole aux amicalistes qui veulent la fusion avec la Fédération existante. Ainsi sur la Une et sur deux colonnes pouvons-nous lire, le 10 octobre 1919<sup>26</sup> : « Les instituteurs iront à la C.G.T. » accompagné par cette expression d'une volonté forte, à savoir : « Avec ou sans nos adversaires, nous irons rue de la Grange aux Belles[ Sièges de la C.G.T.] aider à la réalisation de l'idéal cégétiste et plus on voudra nous écarter du combat et plus nous nous acharnerons à la bataille ».

Le journal fera une place importante à la publication des lettres échangées entre Glay pour la fédération des Amicales sous le titre « Les amicales veulent fusionner

---

<sup>25</sup> Bidouze René. « Les fonctionnaires sujets ou citoyens ? Le syndicalisme des origines à la scission de 1947-1948 ». Editions sociales 1979, p.81.

<sup>26</sup> « La Bataille » n° 1426 du 10 octobre 1919. « Les instituteurs iront à la C.G.T. », signé E. Glay.

avec les syndicats »<sup>27</sup> et Bouët de la Fédération des syndicats de l'enseignement laïc sous le titre « Les syndicats refusent de fusionner »<sup>28</sup>.

Dans le conflit entre ceux que nous appellerons pour la commodité les amicalistes et les syndicalistes, « La Bataille » se place dès lors à côté des amicalistes et en opposition avec les instituteurs syndicalistes<sup>29</sup>.

Le Comité Confédéral charge la Commission administrative et le Bureau confédéral de régler le différend entre la Fédération des Amicales et la Fédération de l'Enseignement. Bouët proteste parlant de « coup de force de la C.G.T. ». « La Bataille » lui ouvre ses colonnes<sup>30</sup>, Dumoulin au nom de la direction confédérale lui réplique<sup>31</sup> : « Nous savons que ce que nous perdrons en souplesse et en bruit nous le gagnerions en force. Est ce cela que vous voulez garder camarades de l'enseignement, la souplesse et le bruit ? C'est la force que vous craignez, le nombre ? Vous avez le trac de réunir dans chaque département amicalistes et syndiqués ? Vous avez peur de réunir dans un congrès la Fédération de l'enseignement et la Fédération des amicales pour faire une véritable organisation fédérale de votre industrie ? En ne le faisant pas, vous faites montre de votre faiblesse dans vos propres idées et vous manquez de confiance. Vous risquez d'aggraver votre conflit et c'est vous qui indiquez à la C.G.T. son droit d'intervention sans coup de force, normalement, comme nous l'avons toujours fait ».

« La Bataille » fait une large place à la transformation de la Fédération des Amicales en Fédération de institutrices et instituteurs<sup>32</sup> qui, forte de ses 58.000 adhérents, entend bien s'affilier à la C.G.T. via la Fédération des Fonctionnaires, malgré l'opposition de la Fédération des syndicats de l'enseignement laïc.

Alors que le gouvernement décide de traduire la C.G.T. devant les tribunaux, et que la dissolution des syndicats de fonctionnaires est exigée, le congrès de la Fédération des fonctionnaires réuni les 25 et 26 mai 1920 décide d'adhérer à la C.G.T. « La

---

<sup>27</sup> « La Bataille » n° 1435 du 19 octobre 1919. « Les amicales veulent fusionner avec les syndicats ».

<sup>28</sup> « La Bataille » n° 1437 du 21 octobre. « Les amicales d'instituteurs à la C.G.T. Les syndicats refusent de fusionner ».

<sup>29</sup> Le 7 janvier 1920 par exemple, le quotidien publie une déclaration de soutien à «La Bataille» pour son renouveau, une liste de 200 militants qui apportent leur soutien est publiée ; parmi eux l'on trouve Emile Glay mais aucun militant de la Fédération de l'Enseignement alors que la quasi totalité des Fédérations de la C.G.T. apparaissent dans cette liste.

<sup>30</sup> « La Bataille » n° 1329 du 21 janvier 1920. « Coup de force », signé Bouët.

<sup>31</sup> « La Bataille » n° 1530 du 22 janvier 1920. « De quel coup de force sommes nous coupables envers nos camarades enseignants », signé G. Dumoulin.

<sup>32</sup> « La Bataille » n° 1602 du 3 avril 1920. « Dans son congrès la Fédération des Instituteurs et Institutrices préconise l'unité d'organisation dans la C.G.T. »

Bataille » titre<sup>33</sup> : « A l'illégale dissolution, les fonctionnaires répondent par une adhésion en masse à la C.G.T. ».

A partir de la décision gouvernementale de traduire la C.G.T. en justice aux fins de dissolution, dissolution qui sera prononcée le 13 janvier 1921, la répression s'abat sur les syndicats de fonctionnaires. Les syndicats de la Fédération de l'enseignement laïque sont particulièrement touchés par cette vague de répression. Répression qui s'appuie comme le souligne justement René Bidouze<sup>34</sup> sur le fait que « le droit syndical est toujours contesté aux fonctionnaires et que la création d'un syndicat revient en fait à passer outre aux interdictions légales et à s'octroyer le droit syndical ». Pire, le projet de statut des fonctionnaires, déposé par le gouvernement Millerand le 1<sup>er</sup> juin 1920<sup>35</sup>, « interdit à la fois les liens entre les organisations de fonctionnaires et entre ces dernières et les syndicats du secteur privé ».

Le Fédération de l'enseignement laïque rejette en congrès la fusion avec le Syndicat national des Instituteurs issu de la Fédération des Amicales, les anciens responsables de la Fédération comme Glay et Roussel quittent la Fédération de l'enseignement laïc pour rejoindre définitivement le SNI qui adhérerait à la CGT en 1922 alors que la Fédération des membres de l'enseignement laïque rejoindront à la même période la CGTU.

**Gérard MONTANT**  
montantg@wanadoo.fr



<sup>33</sup> « La Bataille » n° 1654 du 26 mai 1920. « A l'illégale dissolution, les fonctionnaires répondent par une adhésion en masse à la C.G.T. », non signé.

<sup>34</sup> Bidouze René. « Les fonctionnaires sujets ou citoyens ? Le Syndicalisme des origines à la scission de 1947-1948 ». Editions sociales. Paris 1979 p.91.

<sup>35</sup> Op. cité, p. 92.

Union des Syndicats Ouvriers du Département de la Seine

# POUR LES INSTITUTEURS



Mes petits camarades, pendant que vos parents peinent à l'atelier et aux champs pour gagner le pain de la famille, avez-vous jamais pensé qu'est-ce que vous deviendriez seuls, abandonnés le long de la journée, sans soutien et sans guide?



Pour remédier à cela, on vous envoie à l'école; là, l'instituteur et l'institutrice vous apprennent à devenir des femmes et des hommes intelligents. Il faut bien les aimer, ces maîtres, qui vous donnent le savoir aussi précieux au cerveau que la nourriture l'est au corps.



Leur tâche est rude. Ils ont passé toute leur jeunesse, jour et nuit, penchés sur les livres pour arriver à gagner si peu. Ce sont des modestes héros plus grands que les conquérants dont le nom est resté dans l'Histoire.



Et qu'ils vous aiment, vous, les enfants du peuple, dont ils font partie. Ils vous instruisent pour que vous soyez plus heureux et plus libres que ne le sont vos parents. Écoutez-les; ils veulent vous faire forts par le savoir, car la force des bras n'est rien sans la force du cerveau.



Et pourtant, ces hommes sages et bons, on les poursuit aujourd'hui. Parce qu'ils ont voulu s'unir avec les Syndicats Ouvriers. Étant des travailleurs, ils ont voulu marcher la main dans la main avec le Proletariat qui lui confie ses enfants. L'Etat leur en fait un crime.



Vous, les Parents, écoutez ce cri d'alarme! Une presse odieuse s'est coalisée pour bavarder les pires calomnies sur les Instituteurs Syndiqués. C'est la liberté de pensée que l'on attaque; c'est le droit d'association que l'on prohibe. Laissez-vous, Camarades, attaquer les Instituteurs?



Voulez-vous voir la réaction, encore triomphante, mettre dans le cerveau de vos enfants toutes les stupides superstitions qui, pendant tant de siècles, ont, sous leurs criminelles erreurs, obscurci la Science et étouffé la Liberté?



Voulez-vous que, demain, encouragés par la victoire remportée sur les Instituteurs Syndiqués, les pouvoirs abusifs ne vous contestent pas, à vous aussi, ouvriers de la ville et des champs, ce droit de Syndicat que vous avez, au prix de tant de luites, arraché à vos exploités?



Non! Camarades, vous les défendez, ces Instituteurs courageux, qui sont venus grossir les rangs de la C. G. T. dans un désir de justice et dans un élan de Fraternité. Défendez-les, c'est un devoir, un devoir sacré, le devoir de solidarité auquel vous n'avez jamais failli!



Le Proletariat n'abandonne jamais les siens. Hier encore, il arrachait de la griffe des chouchus le courageux Rousset. Demain, il saura arracher au pouvoir et à ses larbins abjects ce droit de Syndicat refusé aux Instituteurs. Nous serons mille, nous serons dix mille, nous serons tous!



## BULLETIN D'ADHÉSION

A transmettre à L'IHS FERC ferc@cgt.fr  
263 rue de Paris - Case 544- 93515 Montreuil Cedex

### Adhésion individuelle (1):

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone Fixe : ..... Mobile : .....

Courriel : .....@.....

Prière de joindre un chèque correspondant à votre adhésion à votre envoi.

### Adhésion collective (2) :

(Composante locale, départementale, académique, nationale de la FERC)

Dénomination : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone fixe : ..... Mobile : .....

Courriel : .....@.....

Nom Prénom du (de la) responsable correspondant de l'IHS de la FERC dans la structure

.....

Courriel personnel : .....@.....

Prière de joindre à votre envoi un chèque correspondant à votre adhésion.

Date :

Signature :

- (1) Adhésion individuelle annuelle : 15 euros (mais il n'est pas interdit de faire plus)
- (2) Adhésion collective annuelle : 30 euros (mais il n'est pas interdit de faire plus).



**L'IHS FERC CGT**  
**ferc@cgt.fr**  
**263 rue de Paris - Case 544 -**  
**93515 Montreuil Cedex**

**Septembre 2014**